



Lyon, le jeudi 7 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

**3 ressources pour faciliter le travail
et le maintien en activité des femmes atteintes d'endométriose**

L'Anact publie un ensemble de 3 ressources à destination des acteurs de l'entreprise pour mieux prendre en compte l'endométriose au travail. Ces supports d'information proposent des repères sur les impacts de la maladie sur le plan professionnel ainsi que des pistes d'action pour faciliter l'activité et le maintien en emploi des femmes concernées.

L'Anact diffuse 3 supports d'information sur l'endométriose plus particulièrement destinés **aux membres des directions, ressources humaines et du management** :

- **Une affiche d'information** pour sensibiliser les entreprises à la nécessité d'adapter leur organisation du travail
- **Un quiz** pour tester les connaissances sur la maladie et leurs effets sur la vie professionnelle.
- **Un guide** pour repérer des leviers d'action en matière de management et de pratiques RH notamment.

>> [Découvrir les 3 ressources Endométriose et travail](https://anact.fr/endometriose) <<
anact.fr/endometriose

Aménagement des horaires, du poste, de l'activité...

Différentes mesures existent pour favoriser l'activité des femmes atteintes d'endométriose. Au-delà de recours au télétravail ou de l'octroi de jours de congés supplémentaires souvent mis en avant, les mesures permettant **d'aménager les horaires, le poste, l'activité ou de renforcer le suivi managérial** peuvent être mobilisées.

Enjeux de santé au travail et de performance pour les entreprises

En France, l'endométriose concerne 10 % au moins des femmes en âge de procréer¹. C'est une pathologie fréquente, souvent invalidante et possiblement précarisante avec des effets sur l'ensemble des dimensions de la vie des femmes concernées. Adapter l'organisation du travail pour favoriser leur activité et leur maintien en emploi constitue à la fois un **enjeu de santé publique, d'égalité professionnelle et de performance** pour les entreprises.

Contacts Presse

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.

¹ Source : ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités